



ANNUAIRE AEMIC OFFICIEL 2009 - 2010 EDITION BIENNALE

↑ BON DE COMMANDE et ORDRE D'INSERTION

SOCIÉTÉ :
 Nom du souscripteur :
 Adresse :
 L L L L L VILLE :
 Téléphone : Fax :
 E-mail : @

Déclare souscrire une publicité pour :

FORMAT DE L'ANNONCE

EMPLACEMENT SOUHAITÉ

Au prix (H.T.) de : _____ €
 T.V.A. 19,6 % : _____ €
 Total T.T.C : _____ €

↑ Règlement par chèque barré à l'ordre de l'AEMIC
 (Règlement 30 jours fin de mois)

↑ TARIFS DES PUBLICITÉS (Pour tout autre format, nous consulter) (Prix HT et support numérique(s) fourni(s) par l'annonceur) CD, Internet

EMPLACEMENT	Format en mm	Tarif Noir et Blanc	Tarif BICHRO	Tarif QUADRI
4ème couverture	H 297 x L 210	3450 €	3850 €	4450 €
2ème couverture	H 297 x L 210	2900 €	3300 €	3900 €
3ème couverture	H 297 x L 210	2700 €	3100 €	3700 €
Encart recto ou verso	H 297 x L 210	2300 €	2700 €	3300 €
Page préférentielle	H 297 x L 210	1950 €	3350 €	2950 €
Page	H 250 x L 170	1750 €	2150 €	2750 €
1/2 Page	H 120 x L 170	1150 €	1550 €	2150 €
1/4 Page Largeur	H 55 x L 170	750 €	1150 €	1750 €
1/4 Page Hauteur	H 120 x L 85	750 €	1150 €	1750 €
1/8 Page	H 55 x L 85	500 €	900 €	1500 €



Format de l'annuaire : 21 x 29,7 cm
 Les images doivent être en résolution 300 Dpi en formats EPS, TIFF ou JPEG Qualité Maximale
 Les encarts réalisés à la demande de l'annonceur par l'AEMIC seront facturés en sus de l'annonce, un devis sera adressé au préalable par l'AEMIC à l'annonceur pour acceptation.

Date : Réponse par courrier ou fax 01.44.24.56.25

Signature :

AEMIC - 268 rue du Faubourg St Antoine - 75012 Paris
 Tél. : 01 47 07 20 69 - Fax : 01 44 24 56 25 - aemic@wanadoo.fr - www.aemic.com

Conditions Générales de vente
 L'AEMIC vend à l'annonceur un espace de publicité à paraître dans son annuaire. L'annonceur accepte de passer une publicité dans l'espace commandé dans cet annuaire. En cas de réservation d'espace par une agence mandatée, l'annonceur est solidairement responsable du règlement de la publicité. L'annonceur s'engage, dès la signature du bon de commande à transmettre à l'AEMIC les documents et textes nécessaires à l'exécution de la commande sur un support numérique complet (Cd, Internet). L'annonceur est tenu de signer le « Bon à tirer » qui lui sera adressé ; tout « Bon à tirer » non retournés signés dans les 8 jours impliquent l'accord de l'annonceur. L'annonceur est responsable à titre principal de sa communication et répondra de tout litige sur la publicité mensongère ou de nature à induire une erreur. L'annonceur aura pris connaissance du tarif en vigueur lors de la signature du bon de commande. Ce bon de commande ne peut être annulé en aucun cas.